

Orléans, le 28/05/2019

Olivier Lelarge, Joanna Pfeiffer
Co-Secrétaires Académiques
s3orl@snes.edu

À Madame la Rectrice
de l'académie d'Orléans-Tours
21, rue Saint Étienne
45 043 Orléans Cedex 1

Objet : dossier administratif des personnels

Madame la Rectrice,

Nous avons eu la surprise en accompagnant une collègue à la consultation de son dossier administratif de découvrir qu'un rapport à charge dont elle n'avait jamais eu connaissance s'y trouvait.

Aucune information n'a été donnée à la collègue quant au versement de cette pièce à son dossier, aucun moyen d'y répondre par conséquent, si elle n'avait pas fait elle-même la démarche de consultation. Cela ne saurait être la procédure normale, puisque cela reviendrait à signifier à tous les agents de l'académie qu'ils et elles doivent régulièrement demander l'accès à leur dossier.

Ce manque de transparence ne peut qu'entraîner chez les agents une forte défiance vis-à-vis de l'institution dont vous avez la charge.

Cela nous amène Mme la Rectrice, à vous demander de clarifier les procédures existantes concernant le versement de pièces dans les dossiers administratifs. Existe-t-il des règles écrites ? Un règlement intérieur au rectorat ? Des usages qui mériteraient d'être codifiés ?

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner toutes les informations utiles à ce sujet.

Il nous semble essentiel que cette question soit traitée, afin que l'ensemble des agents et agentes de notre académie connaissent les règles qui régissent l'établissement et la tenue de ces dossiers, afin également que les services qui en ont le charge au rectorat voient leur travail sécurisé par des procédures claires et non soumis à un aléatoire qui ne peut qu'être préjudiciable à l'ensemble du service public d'éducation auquel nous vous savons attachée.

Nous vous prions d'agréer, Mme la Rectrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Olivier Lelarge

